

COMMUNE de VAIRE

du Conseil Municipal

République Française

Département du Doubs

Séance du 24 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de Conseil de la Mairie, sous la présidence de Valérie MAILLARD

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : Valérie MAILLARD, Maire,

Marylène LE ROUX MAERTENS, Patrick RACINE, André RUBRECHT, Adjoints

Claude AMIOT, Stéphane CLERGET, Patrick CRETEL, Benjamin DAGUET, Maryse GIRARDET, Agnès GOGUEL, Vincent JEANCLAUDE, Simone MOREL, Marie-Lise REGENT, Elisabeth RODRIGUES, Emmanuel SCHÜTZ, conseillers municipaux

Etaient absents excusés :

Gilbert CASTELLON (procuration à Agnès GOGUEL)

Lionel FROSSARD (procuration à Claude AMIOT)

Alexandra MONNOT (procuration à Valérie MAILLARD)

Alain SAUVAGEOT (procuration à Patrick RACINE)

Secrétaire de séance : Emmanuel SCHÜTZ

Madame le Maire a déclaré la séance ouverte

Ordre du Jour

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Arrêt du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 20 septembre 2023
3. Extension et rénovation de la salle polyvalente et de la bibliothèque de Vaire Le Grand et création d'un City Stade
4. Budget Communal : Décision modificative n°3

1) DCM 48/2023 – OBJET : NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil à l'unanimité des membres présents nomme :

- Emmanuel SCHÜTZ pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération certifiée exécutoire	Fait et délibéré à VAIRE, le 24 octobre 2023
Télétransmise en Préfecture le : 30/10/2023	Présents : 15 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
Publiée sur papier le : 30/10/2023	

2) DCM 49/2023 – OBJET : ARRET DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Le compte rendu de séance de la réunion du 20 septembre 2023 a été adressé à chaque conseiller municipal.

Il est soumis à l'adoption du Conseil.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de séance en date du 20 septembre 2023.

Délibération certifiée exécutoire	Fait et délibéré à VAIRE, le 24 octobre 2023
Télétransmise en Préfecture le : 30/10/2023	Présents : 15 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
Publiée sur papier le : 30/10/2023	

3) DCM 50/2023 – OBJET : EXTENSION ET RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA BIBLIOTHEQUE DE VAIRE LE GRAND ET CREATION D'UN TERRAIN MUTLISPORTS (CITY-STADE)

→ EXTENSION ET RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA BIBLIOTHEQUE DE VAIRE LE GRAND

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Florence AYMARD du Cabinet d'Architecture ARCHICREO a été invitée à la réunion du Conseil Municipal pour exposer les différents projets de réfection et d'extension du bâtiment de la salle polyvalente et de la bibliothèque de Vaire le Grand.

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE DE VAIRE LE GRAND

Après l'exposé de Madame Florence AYMARD des 3 projets de réfection et d'extension de la salle polyvalente de Vaire le Grand, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à la majorité (17 voix Pour - 2 voix Contre) la poursuite de ce projet.

CHOIX DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA BIBLIOTHEQUE DE VAIRE LE GRAND

Madame AYMARD présente 3 projets d'extension du bâtiment de la salle polyvalente et de la bibliothèque de Vaire le Grand :

Projet 1 : agrandissement de la salle de convivialité et de la bibliothèque en conservant leur situation existante dans le bâtiment. soit une extension des deux côtés du bâtiment.

Projet 2 : Pas d'extension de la salle de convivialité mais unique extension de la bibliothèque. Inversion des lieux bibliothèque et salle de convivialité.

Projet 3 : (esquisse version 3) présentant une extension de la salle de convivialité et une inversion entre les situations de la salle de convivialité et la bibliothèque (moins grande et présence d'un local technique), déplacement et remodelage complet de la cuisine et des toilettes.

Madame le Maire précise que, dans tous les cas, il y aura création d'un hall d'accueil avec l'inversion de l'entrée qui se fera de l'autre côté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet 3 à la majorité (17 voix Pour, 2 Abstentions)

Informations diverses :

Un calendrier de la poursuite des travaux est présenté. De nouvelles réunions avec les membres du conseil municipal sont prévues dans les mois à venir.

L'objectif de démarrage des travaux est fixé en septembre 2024 pour une durée d'un an (cadrage sur une année scolaire).

L'enveloppe financière pour les études et travaux a été estimée à 920 000 € HT.

Le projet Esquisse Version 3 devrait être subventionné au minimum à 60% du montant HT des travaux.

Madame le Maire informe le Conseil que durant les travaux, la bibliothèque sera transférée dans la salle communale de Vaire le Petit. Une demande sera faite à la Commune d'Amagney pour que les élèves de l'école de Vaire puissent bénéficier de la restauration scolaire de midi à la cantine d'Amagney, gérée par les Francas.

→ TERRAIN MULTISPORTS (CITY-STADE)

PROJET DE CREATION D'UN CITY-STADE

Madame le Maire expose le projet de réalisation d'un City stade au centre du village.
Deux devis ont été retenus : l'un par la société TRANSALP et l'autre par AGORESPACE.
Des devis pour la réalisation d'une plate-forme de support au City-stade sont en cours de demande.
Ce budget devrait être subventionné au minimum à 60 % du montant HT des travaux.
La poursuite de ce projet est votée à l'unanimité.

CHOIX D'UN PARTENAIRE POUR LA REALISATION DU CITY STADE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité :

- la proposition de la Société AGORESPACE qui correspond plus aux exigences du village (emprise sur l'environnement, choix des matériaux de la structure...)

Délibération certifiée exécutoire	Fait et délibéré à VAIRE, le 24 octobre 2023
Télétransmise en Préfecture le : 30/10/2023	Présents : 15
Publiée sur papier le : 30/10/2023	<i>Voir les votes exprimés dans le contenu de la délibération</i>

4) DCM 51/2023 – OBJET : BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°3

Madame le Maire expose au Conseil qu'il manque des crédits au compte 2031 (frais d'étude) pour pouvoir financer l'étude relative à l'extension et la rénovation énergétique de la salle polyvalente de Vaire Le Grand.
Compte tenu de dépenses qui sont intervenues après le vote du Budget primitif Communal, Madame le Maire propose donc au Conseil de rajouter des crédits au compte 2031 en prélevant 5 000 € au compte 2088, ces deux comptes faisant partie du même chapitre.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité. :

- accepte les modifications proposées
- demande que le Budget Primitif Communal soit modifié comme suit :

Compte 2031 (frais d'étude)	: + 5 000 €	(dépendance investissement)
Compte 2088 (autres immobilisations incorporelles)	: - 5 000 €	(dépendance investissement)

Délibération certifiée exécutoire	Fait et délibéré à VAIRE, le 24 octobre 2023
Télétransmise en Préfecture le : 30/10/2023	Présents : 15 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
Publiée sur papier le : 30/10/2023	

QUESTIONS DIVERSES :

- **Des bornes de recharge pour les véhicules** électriques seront posées par Grand Besançon Métropole au printemps 2024 sur le parking en face de la bibliothèque. Grand Besançon Métropole assurera la fourniture, la pose et l'entretien de ces bornes. Seul l'abonnement électrique restera à la charge de la Commune de Vaire.
- **Une permanence de NATURA 2000** est prévue le 24 novembre 2023 en matinée en Mairie. Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de faire une demande d'un intervenant de Natura 2000 pour exposer plus précisément les nouveautés au cours d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

Séance du conseil municipal levée à 19h50

Les délibérations n°48/2023 à n° 51/2023 ont été examinées, au cours de cette séance à laquelle étaient présents :

- Le Maire, Valérie MAILLARD
- Marylène LEROUX MAERTENS, Patrick RACINE, André RUBRECHT, Adjoint
- Claude AMIOT, Stéphane CLERGET, Patrick CRETEL, Benjamin DAGUET, Maryse GIRARDET, Agnès GOGUEL, Vincent JEANCLAUDE, Simone MOREL, Marie-Lise REGENT, Elisabeth RODRIGUES, Emmanuel SCHÜTZ, conseillers municipaux

La secrétaire de séance

Emmanuel SCHÜTZ



Le Maire

Valérie MAILLARD



En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la Mairie et sur le site WEB de VAIRE le 30 octobre 2023